

**Mairie de LE BIOT**

18 route de l'Eglise  
74430 LE BIOT  
04.50.72.12.06

**LISTE DES DÉLIBERATIONS**  
**Du Conseil Municipal du 25 novembre 2025**

- 60 / 2025 – BUDGET REMONTEES MECANIQUES : DECISION MODIFICATIVE N° 1  
*Adoptée à l'unanimité*
- 61 / 2025 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 2  
*Adoptée à l'unanimité*
- 62 / 2025 - BUDGET PRINCIPAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE SAINT-MAURICE  
*Adoptée à la majorité*  
*1 voix CONTRE*
- 63 / 2025 – BUDGET PRINCIPAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE AU BUDGET CIMETIERE  
*Adoptée à l'unanimité*
- 64 / 2025 – BUDGET CIMETIERE : DECISION MODIFICATIVE N° 1  
*Adoptée à l'unanimité*
- 65 / 2025 – FONCIER : ECHANGE DE LA PARCELLE COMMUNALE C 163 AVEC LA DIVISION DE PARCELLE C 2068  
*Adoptée à l'unanimité*
- 66 / 2025 – FONCIER : REGULARISATION D'UN ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA DIVISION DE PARCELLE COMMUNALE B 137 ET LA DIVISION DE PARCELLE B 160  
*Adoptée à l'unanimité*
- 67 / 2025 – RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS POUR L'ANNEE 2026  
*Adoptée à l'unanimité*
- 68 / 2025 - RESSOURCES HUMAINES : PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONTRATS DE SANTE ET PREVOYANCE  
*Adoptée à l'unanimité*
- 69 / 2025 – URBANISME : SUPPRESSION DE LA DEMANDE DE CREATION D'UN STECAL  
*Adoptée à la majorité*  
*2 ABSTENTIONS*
- 70 / 2025 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU CORRELATEUR AUPRES DES COMMUNES VOISINES  
*Adoptée à l'unanimité*
- 71 / 2025 – APPROBATION DU RPQS EAU POTABLE 2024  
*Adoptée à la majorité*  
*2 voix CONTRE*
- 72 / 2025 – APPROBATION DU RPQS ASSAINISSEMENT 2024  
*Adoptée à l'unanimité*

- 73 / 2025 – APPROBATION DE LA CONVENTION DU SIVU DE LA VALLEE D'AULPS  
*Adoptée à l'unanimité*
- 74 / 2025 – BUDGET REMONTEES MECANIQUES : CLOTURE DU BUDGET  
*Adoptée à l'unanimité*
- 75 / 2025 – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE DE SAINT-JEAN-D'AULPS CONCERNANT LE DISPOSITIF ULIS  
*Adoptée à l'unanimité*
- 76 / 2025 – REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PORTAGE PAR L'EPF74 CONCERNANT L'ANCIENNE BOULANGERIE  
*Adoptée à l'unanimité*
- 77 / 2025 – FORET : ACQUISITION DES PARCELLES A 1858 ET A 1853  
*Adoptée à l'unanimité*
- 78 / 2025 – APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  
*Adoptée à l'unanimité*

Le Biot, le 26 novembre 2025

Le Maire,  
Henri-Victor TOURNIER

